



Datum / Date: 20/10/2014  
Uur / Heure: 15:06  
Vraag / Question: n° 76

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN  
à Madame Jacqueline GALANT, Ministre de la Mobilité,  
concernant les vols de Brussels Airlines en Afrique d'Ouest  
- déposée le 20 octobre 2014 -**

Madame la Ministre,

Je souhaiterais faire le point avec vous sur le vol de Brussels Airlines dans les régions touchées par le virus d'Ebola.

La compagnie aérienne belge Brussels Airlines est la seule compagnie européenne à poursuivre ses vols en Afrique d'Ouest, région lourdement touchée par l'épidémie. Or, les employés, les pilotes et le personnel de l'aéroport Zaventem ne sont pas assez informés sur les risques que cette maladie emporte avec elle. Même si les vols sont défendus par sa compagnie pour des raisons humanitaires, il faudrait au moins renseigner le personnel de ladite compagnie afin qu'il puisse réagir de façon correcte lorsqu'il est confronté à une contamination ou à d'autres problèmes liés au virus d'Ebola.

Madame la Ministre, ma question est donc la suivante :

- Est-ce que vous avez envisagée d'intervenir dans ce problème, qui est très important pour la sécurité de nos concitoyens, et si oui, quelles sont les mesures envisagées par votre département et celui de la ministre de la Santé ?

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

**Réponse à la question parlementaire orale n°076 de Madame Katrin Jadin  
concernant les vols de Brussels Airlines en Afrique d'Ouest**

J'ai le plaisir de transmettre à l'Honorable Membre les éléments de réponse suivants :

Les aspects sanitaires sont du ressort de la Ministre en charge de la Santé, qui a nommé un coordinateur pour centraliser la gestion de cette problématique. Des mesures sont déjà prises au niveau des aéroports, notamment pour la surveillance de la température corporelle des passagers au moyen de *thermoscans* ainsi que la prise en charge et l'isolation de passagers identifiés durant le vol comme potentiellement atteints.

L'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (EASA) a publié le 17 octobre 2014 un bulletin d'information de sécurité (SIB-2014-28 - *Ebola Virus Disease (EVD) – Operational Recommendations*) reprenant les mesures recommandées par les instances internationales de l'aviation et de la santé, dont l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et l'IATA (Association Internationale des Transporteurs Aériens). De façon proactive, la compagnie SN Brussels Airlines mis en œuvre dès septembre 2014 une série de procédures particulières, outre celles recommandées, et parmi celles-ci, on peut citer :

- L'information et la sensibilisation du personnel par le biais de *check-lists* et de vidéos;
- La fourniture au personnel de gants de protection, et de masques si nécessaire;
- La présence de kits de protection Ebola à bord de tous les vols ;
- L'approvisionnement en nourriture (*catering*) embarqué uniquement à Bruxelles pour les vols vers Conakry, Monrovia et Freetown ;
- La mise en place de restrictions sur les bagages (pas de denrées périssables) ;
- Le déplacement de la base des équipages de Monrovia vers Dakar ;
- Le recours au volontariat pour les vols vers les zones à risque.

Ces mesures ont été prises en étroite collaboration avec le SPF Santé Publique, et sont en évolution constante.